

Transport à la demande

Un service de transport à la demande organisé par la Région est disponible sur les secteurs du Donjon et de Moulins. Les habitants des communes de ces secteurs pourront se rendre au moins une fois par semaine dans la « commune centre » déterminée pour le secteur.

De là, ils pourront profiter des offres de services et commerces de la « commune centre » ou avoir accès à d'autres moyens de transport en correspondance (train et car notamment).

Comment réserver votre trajet ?

Contactez la centrale régionale « Allo la Région vous transporte » au plus tard la veille de votre déplacement avant 17h ou 12h le samedi afin de réserver votre trajet.

La centrale est ouverte du lundi au samedi de 8h à 19h et joignable au **04 8000 7000**.

Lors de la réservation de votre déplacement :

- Pensez à réserver votre déplacement au plus tard la veille de votre trajet avant 17h ou 12h le samedi.
- L'opérateur de la centrale vous indiquera l'heure d'arrivée et l'heure de départ de votre domicile.
- Un sms de confirmation de réservation vous sera envoyé.

Le jour de votre déplacement :

- Soyez prêt au lieu et à l'heure convenus avec l'opérateur.
- Un véhicule viendra vous chercher et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé.
- Vous réglerez votre voyage auprès du conducteur. Le retour sera effectué dans les mêmes conditions.

Tarifs sur les services de transport à la demande en secteur rural :

	Tarif normal	Tarif réduit
Ticket unité	2,00 €	1,00 €

ATTENTION : il n'existe pas d'abonnement pour les TAD

Les bénéficiaires de la tarification réduite sont :

- **les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants** : sur présentation d'une carte d'étudiant ou d'une carte d'identité auprès du conducteur
- **les bénéficiaires de minima sociaux, les apprentis, les jeunes en contrat de professionnalisation, les demandeurs d'emploi** : le droit à réduction est inscrit sur la carte oùra et le tarif réduit est appliqué automatiquement aux titres de transports achetés.

Le droit à réduction est valable 1 an à compter de la création de la carte oùra. Il est à renouveler tous les ans. Les justificatifs suivants doivent être transmis à l'antenne des Transports de l'Allier :

- pour les bénéficiaire de minima sociaux : attestation de droit en cours de validité (allocation spécifique de solidarité, revenu de solidarité active, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation adulte handicapés, allocation insertion, allocation supplémentaire vieillesse, attestation de droit CMU, attestation CAF) et une pièce d'identité
- pour les apprentis, jeune en contrat de professionnalisation, demandeur d'emploi, stage en entreprise : justificatif de la situation (attestation pôle emploi, attestation de stage...) et une pièce d'identité.

Modèle de carte tarif réduit pour les TAD

Modèle de carte tarif réduit pour les TAD